

DEPARTEMENT
Meurthe et Moselle

Commune de SEXEY AUX FORGES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2019**

ARRONDISSEMENT
TOUL
CANTON
NEUVES-MAISONS

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze décembre à 9h30

Le Conseil municipal de la commune de Sexey-aux-Forges étant en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. POTTS Patrick, maire.

En exercice 14
De votants 12
De présents 11

Etaient présents :

Mmes Céline BAUDON - Florence COX – Béatrice GEORGE - Maud GERONIMUS –
Amélie KOENIG – Pascale NAVET ;
Mrs Daniel BORACE – Christian DROUOT – Michel DROUOT – Maurice KOENIG –
Patrick POTTS.

NOTA : Le Maire certifie que :

Le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le 17 décembre
2019

La convocation du conseil avait
été faite le 5 décembre.

La présente délibération a été
transmise à la Sous-préfecture de
Toul le 17 décembre 2019

Le Maire,
Patrick POTTS

Absents excusés :

Ghislain PAYMAL donne procuration à Patrick POTTS
Jean-Jacques ZILLIOX

Absent :

Serge FOULON

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale à l'élection d'un
secrétaire dans le sein du conseil

Amélie KOENIG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions
qu'elle a acceptées.

Le compte rendu de la séance du 11 octobre 2019 est adopté.

INSTALLATION D'UNE RESERVE INCENDIE RUE DES CHAMPS

N°1-V-2019

Vu les derniers résultats des relevés des PEI effectués par les pompiers du SDISS, il s'avère que le poteau situé rue des Champs a une pression insuffisante et un débit non réglementaire pour assurer la défense incendie des habitations de ce quartier. Afin de résoudre ce problème, monsieur le maire propose de mettre en place une réserve incendie de 60 m³ dans ce secteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

➤ **Sollicite** une subvention auprès :

- du Conseil Départemental,
- de l'Etat au titre de la DETR 2020.

Pour le projet suivant :

- Installation d'une réserve incendie rue des Champs : 16 250 € HT

➤ **S'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET **N°2-V-2019**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que pour les besoins des services techniques il serait nécessaire de créer un emploi permanent d'adjoint technique pour une durée de travail hebdomadaire de 17h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Accepte de créer un emploi permanent d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 17,5 heures à compter du 1^{er} février 2020.

**LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SITUE AU 1^{ER} ETAGE DU
PRESBYTERE AU 13 RUE DU LT EXCOFFIER**

N°3-V-2019

Monsieur le Maire indique que l'appartement situé au 1^{er} étage du presbytère au 13 rue du Lt Excoffier est libre depuis le 1^{er} octobre 2019. Il propose de le remettre en location à compter de cette date et fixer le loyer mensuel à 711,53 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Accepte** de fixer le montant du loyer mensuel à 711,53 € à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **Précise** que le loyer évoluera en fonction de l'indice INSEE de référence des loyers,
- **Fixe** le montant du dépôt de garantie à un mois de loyer,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les baux correspondants à chaque changement de locataires.

PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019

N°4-V-2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Décide** d'octroyer la somme de 340 € pour récompenser les lauréats du concours des maisons fleuries 2019 et la somme de 100 € pour récompenser les lauréats du concours des décorations de Noël 2019.
- **Certifie** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

ACCEPTATION DE RECETTE

N°5-V-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte** à l'unanimité d'encaisser le chèque n°9414039 de La Banque Postale d'un montant de 100€ du Foyer Rural de Sexey-aux-Forges correspondant au remboursement de 4 chaises détériorées lors de la location de la salle polyvalente le 7 décembre 2019 (Encaissement au compte 7788).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,
Le Maire,
Patrick POTTS